



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 17 mai 2019

Convocation des conseillers :
le 17 mai 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 24 mai 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Marc Limpach, Chef de service

Excusés : André Zwally, Echevin, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jeff Dax, Denise Biltgen, Marc Baum, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 8.2. Convention relative à l'établissement d'un indice socio-économico-culturel de la population scolaire à l'échelle des ressorts scolaires de la commune d'Esch-sur-Alzette ; décision

Considérant qu'il s'agit d'une convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER).

Considérant que la convention a pour objet de régir les conditions et modalités de l'établissement par le LISER d'un indice socio-économico-culturel des établissements scolaires de la Ville d'Esch-sur-Alzette selon la méthode de calcul définie par le règlement grand-ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons attribuées;

Considérant que la date d'entrée en vigueur du présent contrat est la date du conseil communal lors duquel la présente est soumise au vote;

Considérant que la convention prend fin de plein droit dès la pleine exécution des travaux, à savoir au plus tard avec la livraison et la présentation du rapport final;

Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette s'engage à payer la somme de 7 818.80 € au LISER dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture;

Considérant que le détail du budget est décrit en Annexe 2 de la convention;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

la convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Luxembourg Institute of Socio-

Economic Research (LISER) relative à l'établissement d'un indice socio-économico-culturel des établissements scolaires de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 27.05.19
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

